

## Note aux Résidents En Biologie

**Objet : Inscription des résidents ajournés aux Certificats des études spécialisés CES (EPU)**

Les résidents ajournés dans les CES (EPU) de Biochimie ou d'hématologie (**session 2022**) et désirant passer l'examen doivent formuler une demande auprès de la direction des stages précisant les examens auxquels ils souhaiteraient accéder (écrit, oral, unité d'enseignement (UE)...).

Les demandes seront envoyées à l'adresse suivante :

**inscriptionepufphm@gmail.com**

La date limite d'envoi des demandes : **10 Février 2023**

- Les résidents ajournés :
  - ont le droit de cumuler deux inscriptions à deux EPU différents pour la même année universitaire
  - doivent s'acquitter des frais de droit d'inscription s'ils n'ont pas une inscription en cours.
  - sont dispensés de l'obligation d'assister aux cours

**NB : sont concernés par ce communiqué les résidents qui ont été ajournés l'année précédente, les crédits étant valables une seule année.**

**Pr Emna Zribi**

**Directrice des stages**